



PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE D'AUNEAU

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

DESRIPTIF DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Arrêté le 17 octobre 2013

Approuvé le 12 novembre 2014

PIECE DU PLU

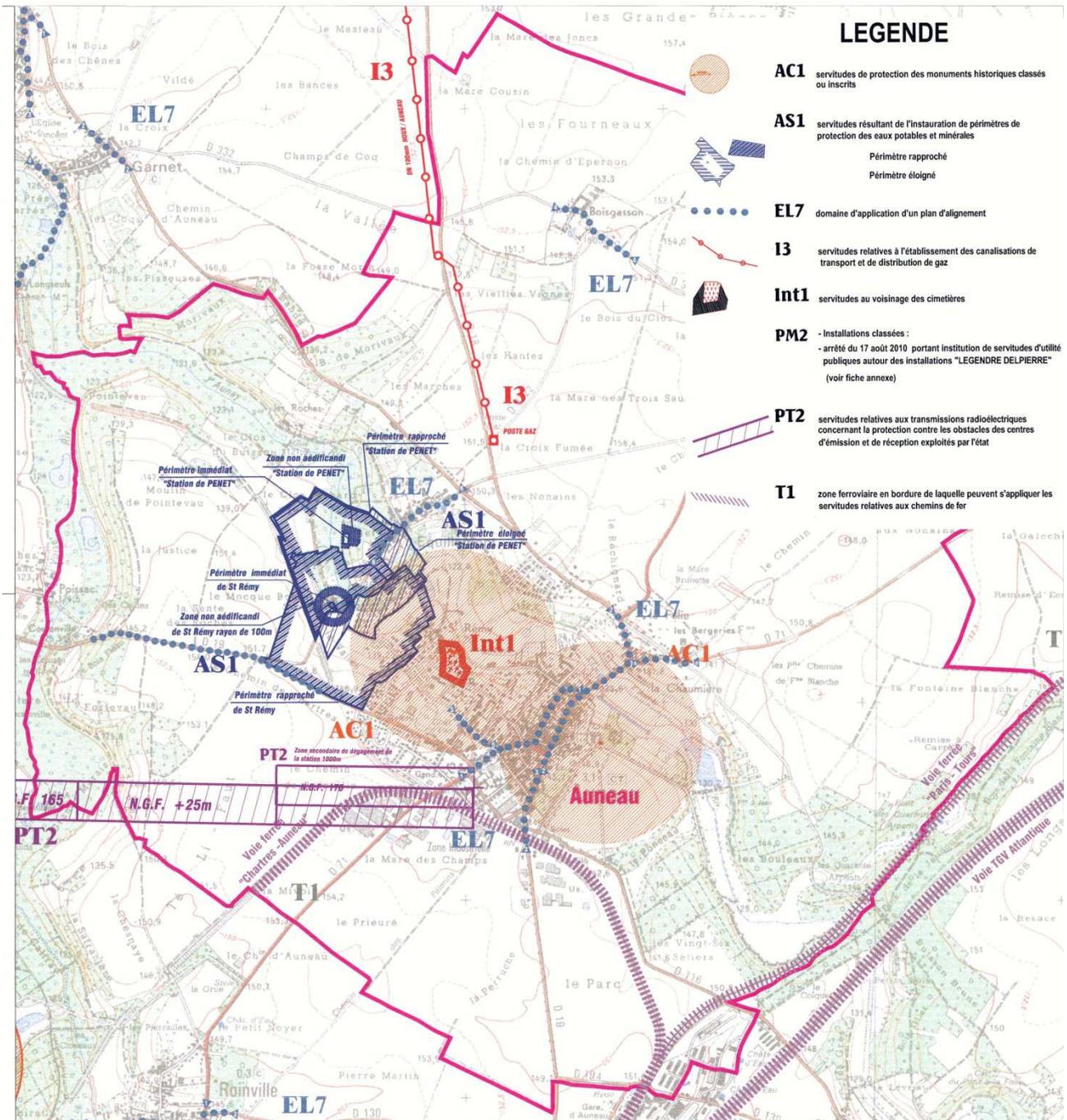
6.1.1.



www.cittanova.fr

Les servitudes d'utilité publique s'appliquant sur le territoire d'AUNEAU sont les suivantes :

UMERO	NOM	SITES CONCERNES
A1	Protection des bois et forêt soumis au régime forestier	Forêt communale : arrêté préfectoral du 10.05.1982
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques	Eglise de Saint Rémy : inventaire des MH 28.02.1967 Donjon de l'ancien château : inventaire des MH 05.11.1927
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	Forage de Saint Rémy : arrêté préfectoral du 07.10.1999 Forage de Penet : arrêté préfectoral du 07.10.1999
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transports et de distribution de gaz	Canalisation de gaz haute pression de diamètre 100mm Tronçon Houx – Saint Symphorien le château - Auneau
NUMERO	NOM	SITES CONCERNES
EL7	Servitudes relatives aux alignements	RD 7/1 Auneau n°1 (05.08.1874) RD 7/1 Auneau n°1a (03.05.1853) RD 18 Auneau n°2 (05.08.1874) RD 19 Auneau n°3 (05.08.1874) RD 332 Boisgasson n°4 (27.10.1894) RD 332/5 Auneau N°5 (24.08.1928) RD 332/6 Equillemont n°6 (31.07.1897)
INT1	Servitudes relatives au voisinage des cimetières	Cimetière d'Auneau
PT2	Servitudes des transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles	Station radioélectrique d'Auneau (décret du 16.08.1989) Liaison hertziennes - Auneau/Chartres ; tronçon Chartres/Auneau (décret du 16.08.1989)
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	Voie ferrée Chartres – Auneau Voie ferrée Paris – Tours Voie TGV Atlantique Gestionnaires : SNCF Délégation Territoriale de l'Immobilier – Région Parisienne 5 : 7 rue du DELTA 75009 Paris RFF – Direction Régionale Centre-Limousin – 7 rue Molière – 45000 Orléans



LEGENDE

- AC1** servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits
- ASI** servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
 - Périmètre rapproché
 - Périmètre éloigné
- EL7** domaine d'application d'un plan d'alignement
- I3** servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
- Int1** servitudes au voisinage des cimetières
- PM2** - Installations classées :
- arrêté du 17 août 2010 portant institution de servitudes d'utilité publiques autour des installations "LEGENDE DELPIERRE" (voir fiche annexe)
- PT2** servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'état
- T1** zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemins de fer